



## Règlement intérieur

- ¶ Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de partir.
- ¶ En cas de retard ils doivent accompagner leur enfant au bord du bassin.
- ¶ Les parents récupèrent leur enfant à l'intérieur du bâtiment.
- ¶ Pour les minibulles les parents amènent l'enfant au bord du bassin et le récupèrent au bord du bassin. En dehors de ce moment, aucun parent n'est accepté au bord du bassin pendant les entraînements.
- ¶ Pour tous les adhérents, l'accès au bassin est interdit hors de la présence de l'entraîneur responsable du groupe.
- ¶ L'USJ Natation est une association gérée par des bénévoles. En cas d'absence et de non remplacement possible d'un entraîneur, la séance sera annulée sans possibilité de remboursement et vous serez prévenus par mail et affichage.
- ¶ Aucun remboursement de cotisation ne sera fait sauf en cas de déménagement ou de certificat médical de longue durée.
- ¶ Le règlement intérieur de la piscine intercommunale s'applique également au club.